

PROGRAMME DE FORMATION

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

SEXISTES

PUBLIC CONCERNE	Référent CSE Référent entreprise + de 250 salariés	PREREQUIS	Aucun	DATES	<ul style="list-style-type: none">• Intra (à définir ensemble)• Inter (Paris, Lyon, Grenoble, dates sur bulletin d'inscription)• En distanciel (voir dates sur bulletin)
DUREE	1 jour	PRIX	Intra : nous consulter	LIEU	Intra : dans vos locaux sur toute la France Inter : Paris, Lyon, Grenoble

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Connaître l'essentiel de la réglementation
- ◆ Reconnaître une situation de harcèlement sexuel ou agissements sexistes
- ◆ Connaître les missions du référent HSAS
- ◆ Participer à la mise en place d'une politique de prévention contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- ◆ Réagir face à une situation de harcèlement sexuel

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ◆ Reconnaître une situation de harcèlement sexuel
Modalités d'évaluation : étude de cas (3 cas présentés)
- ◆ Décrire le rôle du référent « référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes »
Modalités d'évaluation : lister les 3 missions et les expliquer à l'oral



CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1 : HARCÈLEMENT, HARCÈLEMENT SEXUEL, AGISSEMENTS SEXISTES... DE QUOI PARLE-T-ON ?

- ◆ **Etat des lieux et enjeux du harcèlement sexuel et agissements sexistes**
 - Conséquences pour les salariés
 - Chiffres, études
- ◆ **Le cadre réglementaire**
 - Historique, définitions
 - Les responsabilités et les sanctions prévues
- ◆ **Reconnaître une situation de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes (HSAS)**
 - Identifier les 2 types de harcèlement sexuel
 - Identifier les agissements sexistes
 - Autres types d'infractions : harcèlement moral, violence au travail (les agressions sexuelles...)
 - Connaître les notions indispensables à la qualification et à l'analyse des événements : la répétition des actes, l'échelle de gravité des actes, la définition du consentement, harcèlement sexuel ou séduction ?....)



Exercices : analyse de situations

PROGRAMME DE FORMATION

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

SEXISTES

MODULE 2 : LES MISSIONS DU REFERENT

◆ Les missions du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Orienter les salariés : les différents acteurs
- Informer les salariés : enjeux, obligations règlementaires, la démarche de l'établissement, des outils pour sensibiliser....
- Accompagner les salariés et les victimes

◆ Intervenir lors d'un signalement

- Connaître la procédure du droit d'alerte
- Signaler les événements à son employeur
- Réaliser une enquête et mener des entretiens
- Rester dans son rôle et se protéger soi-même



MODULE 3 : DEMARCHE DE L'ETABLISSEMENT POUR PREVENIR LE RISQUE HARCÈLEMENT

◆ Construire une politique de prévention des risques HSAS

- Promouvoir et appuyer l'engagement de l'établissement
- Evaluer le risque de HSAS
- Informer et sensibiliser le personnel (affichage, règlement intérieur...)
- Participer à l'élaboration d'une procédure interne de traitement des situations de HSAS



MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Une approche pédagogique interactive basée sur la réflexion en groupe
- Mises en situation au travers de cas pratiques
- Une documentation très complète est remise à chaque stagiaire
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Fiche d'évaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires
- Fiche de présence
- Évaluation des acquis de la formation par mises en situation
- Attestation de formation

Article 1 - Objet : Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle inter-entreprises ou intra-entreprise organisées par AQSE Conseil Formation.

Article 2 - Inscription - Règlement : L'inscription à une formation professionnelle doit faire l'objet d'une commande écrite signée par l'employeur du ou des participant(s) sous la forme de bulletin d'inscription, d'une convention de formation ou d'une confirmation sur papier à en-tête de l'entreprise ou retour du « bon pour accord » AQSE ou devis / bon de commande AQSE.

La demande d'inscription doit comporter :

- Le titre de l'action de formation et sa référence ;
- Les dates de la session choisie ;
- Le(s) nom(s) et prénom(s) du ou des participants ;
- Les coordonnées précises de l'entreprise (adresse, téléphone, télécopie, numéro SIRET, etc.) ;
- Le destinataire de la facture et ses coordonnées ;
- L'adresse d'envoi de la convention lorsqu'elle est différente de celle du destinataire de la facture.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée du règlement de la totalité de la formation TTC.

Si la formation est prise en charge par un organisme payeur, AQSE devra en être avertie dans les meilleurs délais. Le contrat de prise en charge devra nous être adressé par l'organisme **15 jours avant le début de la formation**. Tout contrat arrivant après la formation, ne sera pas validé et le client **devra s'acquitter lui-même du coût total de la formation**.

En cas de prise en charge partielle de l'organisme payeur, le client devra s'acquitter de la somme restante.

En cas de refus de l'organisme payeur, pour un motif quelconque, **le règlement incombe à l'entreprise**.

À la demande de l'organisme payeur, dans le cadre de la démarche qualité, l'entreprise communiquera les éléments nécessaires à la vérification de la bonne tenue de la formation, du respect du programme et des attentes des stagiaires.

Article 3 - Convention de formation : AQSE Conseil Formation établit une convention de formation ou une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

Article 4 - Convocation - Justificatifs : Pour les actions de formation inter-entreprises, en présentiel, une convocation nominative accompagnée d'un plan d'accès est adressée au responsable chargé de l'inscription environ deux semaines avant le début de la session de formation. Celui-ci doit les retransmettre à chaque participant. Les convocations sont expédiées par mail. Pour les formations en distanciel, une invitation sera transmise par mail à chaque participant.

À l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (feuille de présence, attestations individuelles de formation ou preuve équivalente, certificat, ...) sont adressées à l'entreprise ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

Article 5 - Prix : Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription ; La TVA, au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du client.

Le prix comprend : l'animation et la documentation remise à chaque participant. Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Leur reproduction est interdite.

Le prix ne comprend pas : les frais du repas de midi qui restent à la charge de l'entreprise ou de chaque stagiaire.

Article 6 - Report - Annulation du fait d'AQSE : AQSE Conseil Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe l'entreprise, par écrit, dans les plus brefs délais. Au choix de l'entreprise, AQSE Conseil Formation reporte la formation à la prochaine session ou rembourse intégralement les sommes perçues. L'entreprise ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Report – Annulation du fait du client :

Toute annulation ou report du fait du client devra être formulé par écrit et peut engager des frais selon les modalités suivantes :

- annulation au minimum 15 jours ouvrés avant le début de l'action de formation : pas de facturation
- annulation entre 15 jours et 6 jours ouvrés avant le début de l'action de formation : facturation de 50 % du coût pédagogique
- annulation à moins de 6 jours ouvrés avant le début de l'action de formation : facturation de la totalité du coût pédagogique.

AQSE Conseil Formation se réserve toutefois le droit de facturer les frais qu'elle justifie avoir engagés en vue de la session annulée tels que les frais de location de salle, de matériel, d'impression de documents, de déplacement...

Si besoin, le client s'engage à se substituer à l'organisme gestionnaire de ses fonds de formation pour l'application des articles ci-dessus.

Article 7 - Règlement des litiges : En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, AQSE Conseil Formation et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE

GRENOBLE

Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	20 mars 2020	<input type="checkbox"/>	1 ^{er} octobre 2020
<input type="checkbox"/>	12 juin 2020	<input type="checkbox"/>	3 décembre 2020

Lieux : Seyssinet-Pariset.

Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters Référent HSAS :
PARIS LA DEFENSE, LYON PART DIEU
Bulletins d'inscription sur demande

Entreprise

Raison sociale.....
Adresse.....
.....
Téléphone..... Effectif.....
N° SIRET.....

INTRA, demandez un devis.

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone..... Portable.....
Nom..... Prénom.....
Fonction E-mail.....

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Cette formation sera prise en charge par un OPCA OUI NON - LEQUEL :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail ou par fax info@aqse-france.com au minimum 1 mois avant le démarrage.

Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	26 mars 2020	<input type="checkbox"/>	2 octobre 2020
<input type="checkbox"/>	11 juin 2020	<input type="checkbox"/>	4 décembre 2020

Lieux : LYON PART DIEU.

Toute inscription devra être accompagnée du règlement (En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters Référent HSAS :

PARIS LA DEFENSE, GRENOBLE

Bulletins d'inscription sur demande

Entreprise

Raison sociale.....

Adresse.....

Téléphone..... Effectif.....

N° SIRET.....

INTRA, demandez un devis.

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone..... Portable.....

Nom..... Prénom.....

Fonction E-mail.....

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Cette formation sera prise en charge par un OPCA OUI NON - LEQUEL :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à info@aqse-france.com au minimum 1 mois avant le démarrage.

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	23 mars 2020	<input type="checkbox"/>	2 octobre 2020
<input type="checkbox"/>	12 juin 2020	<input type="checkbox"/>	

Lieux : PARIS LA DEFENSE TOUR ARIANE

Toute inscription devra être accompagnée du règlement
(En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis)

Nos autres Inters Référent HSAS :

GRENOBLE, LYON PART DIEU

Bulletins d'inscription sur demande

Entreprise

Raison sociale.....

Adresse.....

Téléphone..... Effectif.....

N° SIRET.....

INTRA, demandez un devis.

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone..... Portable.....

Nom..... Prénom.....

Fonction E-mail.....

Participant à la formation

NOM	PRENOM	FONCTION

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Cette formation sera prise en charge par un OPCA OUI NON - LEQUEL :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à info@aqse-france.com au minimum 1 mois avant le démarrage.

	DATES SESSIONS		DATES SESSIONS
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	9 octobre 2020	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	23 novembre 2020	<input type="checkbox"/>	

Lieu : Indifférent

Toute inscription devra être accompagnée du règlement

Nos autres Inters Référent HSAS en présentiel :

PARIS, GRENOBLE, LYON PART DIEU

Bulletin d'inscription sur demande

Entreprise

Raison sociale.....

Adresse.....

Téléphone..... Effectif.....

N° SIRET.....

INTRA, demandez un devis.

Responsable de l'inscription

Mlle Mme M. Téléphone..... Portable.....

Nom..... Prénom.....

Fonction E-mail.....

Participant à la formation

Règlement : 490 € HT soit 588 € TTC/personne.

NOM	PRENOM	FONCTION

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Cette formation sera prise en charge par un OPCA OUI NON - LEQUEL :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à info@aqse-france.com au minimum 1 mois avant le démarrage.